

## LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

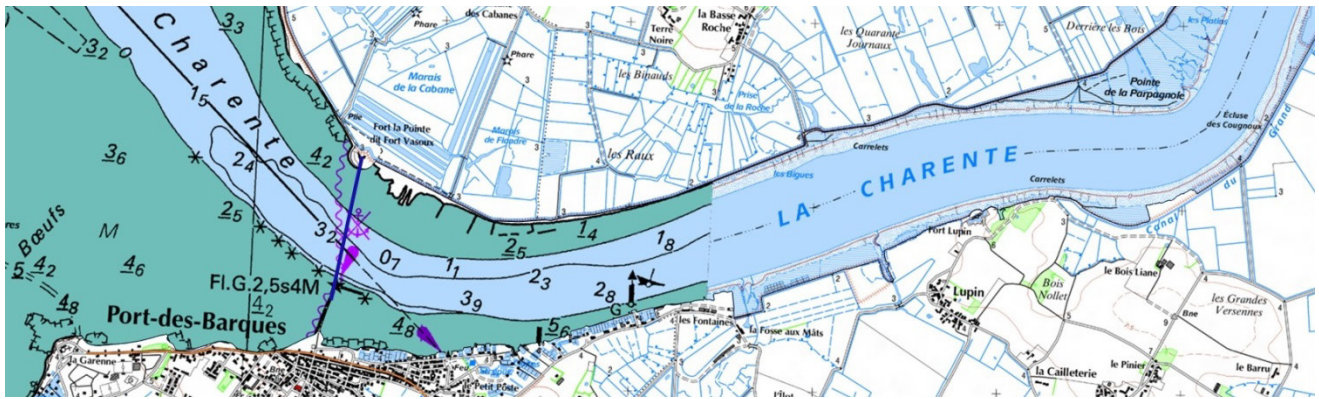
### LA CHARENTE

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de PORT-DES-BARQUES (17730)

Texte juridique de référence : Décret du 09 septembre 1899

Limite	Observations
<p>Ligne passant par le centre du feu aval de la rive gauche et par le centre du fort de la Pointe (rive droite)</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Fort de la pointe mentionné sur Scan Littoral. Feu aval de la rive gauche repérable au bout de la digue du Port-des-Barques. Numérisation de la limite à partir de l'Ortho Littorale V2. Positionnement confirmé par la carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



**Limites transversales de la mer dans les estuaires**

**Charente** Ligne passant par le centre du feu aval de la rive gauche et par le centre du fort de la Pointe (rive droite) **Décret du 9 septembre 1899**

